

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2013

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 9.08.2013 a été affiché le 20 août 2013, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 29 août 2013, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 6 septembre 2013, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Achat de terrains à La Loge,
- 2- Aménagement des Rinceaux Phase 2,
- 3- Projet pour la Dotation Solidarité Rurale 2014,
- 4- Demande d’admission en non- valeur de créances irrécouvrables,
- 5- Convention SAUR pour le contrôle des poteaux incendie,
- 6- Redevance Télécom 2013,
- 7- Rapport 2012 du service public d’eau potable,
- 8- Rapport d’activités 2012 d’Agglopolys,
- 9- Questions diverses.

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, M. Jean-François CHAMP adjoints au Maire.
Mme Dominique BOILEAU, Mme Claudine DELFAU, M. Michel PREVOST, Mme Florence VIAL, Mme Christine PAVY, Mme Michèle BOBIN, Mme Nathalie CERÉ, M. Christian SÉNÉCHAL, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. André GOUJON qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude GOHIER.

Mme Michèle BOBIN a été nommée secrétaire de séance

Le Maire demande l’approbation du procès - verbal du 9 août 2013.

La modification suivante est demandée:

P9/10 avant dernier paragraphe : remplacer « dès qu’ils le pourront par « quand il pleuvra ».

Le procès -verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour :

1 Achat de terrains à La Loge

Le maire explique que Madame Anne- Marie BAUDIN propose de vendre à la Commune les parcelles, E 848 et E1260, situées au lieu-dit « La LOGE », d’une superficie de 1194 m².

Le maire souligne l’opportunité d’acquérir ces parcelles pour l’aménagement de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m² à 6,50 €, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du mercredi 12 décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION:

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles cadastrées E848 (463 m²), E1260 (731m²) sises au lieu-dit La Loge, appartenant à Madame Anne-Marie BAUDIN au prix de 6,50 € le m² soit 7761€ pour un total de 1194 m².
- CHARGE le maire ou l'un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.

DIT que les frais de bornage et de notaire concernant cette acquisition seront à la charge de la commune

2 Aménagement des Rinceaux Phase 2 : demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Bassin de La Cisse.

Le maire explique que suite à l'étude menée par le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, le syndicat mixte du bassin de la Cisse a réalisé un projet de restauration du site des Rinceaux.

La première partie de la restauration d'un montant de 52740 € TTC a été financée pour 46450 € TTC par le syndicat de la Cisse et 6500 € par la commune de Molineuf.

La deuxième partie de la restauration d'un montant de 145500 € TTC peut être financée pour 115000 € TTC par le syndicat de la Cisse et 34000 € TTC par la commune de Molineuf.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le syndicat de la Cisse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.

- DONNE son accord pour une participation de la commune de Molineuf pour 34000 € TTC et
- DEMANDE au Syndicat Mixte du Bassin de La Cisse de prendre en charge 111500 €.

3 Projet pour la Dotation Solidarité Rurale (DSR) 2014

La commune doit se prononcer sur un projet avant le 15 novembre 2013.

Chacun peut y réfléchir et faire des propositions avec un devis à l'appui.

Le montant moyen de la DSR accordée à la commune est de 20 000€.

Madame BOBIN propose de terminer le mur du cimetière.

Monsieur SÉNÉCHAL se prononce pour la réfection du trottoir bordant le jardin de la Mairie jusqu'à la cabine téléphonique.

Madame CERÉ opte pour la réfection du trottoir côté gauche en montant à Orchaise.

Madame VIAL pense à la pose de la passerelle pour l'aménagement des Rinceaux. Le Maire indique qu'il faut prévoir des travaux de soubassement très importants auparavant.

Monsieur CHAMP propose de prévoir une réunion pour recueillir les choix en investissement pour 2014 afin de dégager un projet éligible à la DSR.

4 Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Trésorier d'Onzain a transmis une liste de débiteurs dont la dette est irrécouvrable pour différents motifs.

La créance est de 193,69 €.

Le Maire demande au Conseil s'il accepte l'admission en non-valeur de cette créance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant de 193,69 €

5 Convention SAUR pour le contrôle des poteaux incendie

Monsieur GOHIER explique qu'il y a 31 bornes à incendie sur la commune et que le Maire est responsable de leur entretien.

La SAUR a établi un projet de convention pour assurer l'entretien des 31 bornes, 1 fois par an. Le coût est de 29€HT par appareil.

Afin de maintenir en bon état de fonctionnement les éléments de lutte contre les incendies, la commune confie, par convention, à la Société SAUR, une mission de surveillance des poteaux d'incendie situés sur son territoire, à l'exclusion de ceux placés dans les domaines privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention passée avec la SAUR pour l'entretien des poteaux incendie,
- CHARGE le Maire de signer ladite convention pour l'entretien de 31 poteaux incendie, coût 899 € HT soit 1075,20 € TTC.

6 Redevance télécom 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance 2013 versée au gestionnaire du domaine occupé à sa valeur maximale, à savoir :

- 53,33 €/km (artère aérienne),
- 40 €/km (artère en sous-sol),
- 26,66 €/m² d'emprise au sol.

Soit 703.36 €

7 Rapport 2012 du service public d'eau potable

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel du Syndicat d'eau 2012. Chacun a consulté le rapport.

Monsieur SÉNÉCHAL constate qu'il y a toujours 25 000 m³ de fuites et une baisse des recettes.

Le Maire répond que la consommation d'eau a diminué.

Madame VIAL indique qu'il n'y a pas d'indications précises des dépenses réalisées.

Monsieur GOHIER répond que le Syndicat a demandé à la SAUR de localiser les lieux des fuites d'eau pour prévoir le remplacement des canalisations en 2014.

Monsieur GOHIER va demander le compte administratif 2012 pour avoir des précisions sur les dépenses.

Une discussion s'engage sur la tarification de l'eau consommée.

Madame VIAL pense que le coût du m³ progresse de façon brutale, par palier et pénalise les familles.

Le Maire demande que le Syndicat ait une réflexion sur la progressivité des tarifs.

8 Rapport d'activité 2012 d'Agglopolys

Chaque conseiller municipal en a pris connaissance.

Aucune remarque particulière n'est faite.

Chacun s'accorde à dire que ce rapport est très bien fait et qu'il rend bien compte des activités d'Agglopolys.

Le Maire cite, parmi les actions réalisées, la rénovation complète du système de transport avec AZALYS et la décision de construire un édifice destiné à recevoir des compétitions sportives importantes et des spectacles. Elle sera appelée salle du Jeu de Paume.

9 Questions diverses

Tri de réduction des déchets

Deux jeunes ont été embauchés par Agglopolys et proposent leur service pour sensibiliser les usagers, notamment avec une exposition itinérante.

Madame VIAL pense qu'ils pourraient venir lors de la journée environnement.

Monsieur PILLOT propose d'associer le Comité des Fêtes pour prévoir une présentation en amont du Bric à Brac.

Emplois d'avenir

La commune est sollicitée pour embaucher des jeunes de moins de 25 ans en emplois d'avenir. L'Etat rembourse 75% du salaire brut. L'emploi dure 3 ans.

- **Eglise Saint- Secondin**

Le Maire s'est rendu à l'église Saint- Secondin avec Monsieur Luc COUTAN, maçon et l'Architecte des Bâtiments de France pour constater que des pierres se descellent à l'intérieur de l'église et que des fissures apparaissent dans le clocher. Il n'y a rien d'alarmant mais ces désordres sont à surveiller.

TOUR DE TABLE

- M. PREVOST constate que la salle du conseil est mieux éclairée avec la nouvelle installation.

Il informe le conseil que le plafond de la 3ème classe est fait ainsi que la pose de radiateurs à l'école et à la cantine.

- M. SÉNÉCHAL fait état du trottoir qui longe le jardin de la mairie jusqu'à la cabine téléphonique. Il est défoncé et se dégrade très rapidement. La bande STOP rue du 19 Mars n'est plus visible.

M. GOHIER répond que la signalisation horizontale doit être faite prochainement à divers endroits de la commune.

- Monsieur SÉNÉCHAL indique que l'accès aux Rinceaux n'est pas signalé. Le Maire répond que cela sera fait après la 2ème phase de travaux.

- M. PILLOT donne des chiffres sur l'activité de l'usine d'incinération de Blois. Les tonnages apportés par Val éco ont baissé de 10% par rapport à 2008. Les personnes ont moins consommé probablement à cause de la crise.

- M. GOHIER indique que les travaux du plateau chemin des Tirons commenceront le 16 septembre. Il signale des incidents de vandalisme à la déchetterie. Les portes et les serrures des locaux vont être renforcées.

- Mme PAVY demande si un accueil des nouveaux habitants est prévu cette année. Le Maire répond que le dernier a eu lieu au printemps 2012 et que c'est tous les 2 ans.

- M. MANDARD rappelle que le vernissage de la promenade artistique a lieu samedi 14 septembre à 19h et présente le programme des 4 après-midi.

Une artiste Pia IMBAR va peindre une fresque sur le local communal peint en vert près de la Mairie. Monsieur MANDARD remercie tous ceux qui ont participé à la fête du vélo qui a accueilli 1500 cyclistes. Puis il présente les 2 modèles de cartes postales de Molineuf qui ont été conçues pour le Centenaire.

- Mme CERÉ propose une réunion pour préparer la journée du repas des Aînés, le 20 octobre.

- Mme VIAL remercie les employés municipaux, au nom des enseignants, pour leurs travaux réalisés à l'école. La Directrice souhaite avoir des plans d'évacuation et un plan de confinement.

Mme VIAL indique que le 20 septembre une réunion aura lieu à l'école au sujet des nouveaux rythmes scolaires.

- M. GUELLIER fait part d'une baisse importante des effectifs scolaires à Molineuf.
- Mme VIAL signale un accident survenu dans le virage en face de la Chapelle. Elle demande si ce virage dangereux pourrait être signalé car l'accident est le 4ème en quelques mois.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 23h00.